

SÉMINAIRE DE MAÎTRISE

Madame Ana-Brigitte Poveda

Département de géographie

Le vendredi 9 avril 2021 à 10h- en visioconférence

* Ce séminaire en ligne est réservé aux membres du jury d'évaluation

Sujet :

**Qualité du milieu de vie des personnes réfugiées dans la région
d'Ottawa-Gatineau**

JURY D'ÉVALUATION

**Mme Danièle Bélanger, professeure
Département de géographie, Université Laval
Directrice de recherche**

**M. Charles Fleury, professeur
Université Laval
Codirecteur de recherche**

**Mme Laurence Simard-Gagnon,
Professionnelle de recherche, Université Laval
Examinatrice**

**M. Benoit Lalonde
Responsable de travaux pratiques et de recherche, Université Laval
Examineur**

RÉSUMÉ

Au Canada, les réfugiés pris en charge par l'État sont contraints de s'installer dans une ville qui leur est assignée. Ces derniers sont sélectionnés depuis l'étranger et n'ont pas le choix du lieu de leur réinstallation au début de leur parcours. Quant à ceux parrainés par des groupes privés, ils doivent s'installer dans la localité de leur parrain. Dès lors, le déplacement forcé de l'exil est suivi par l'établissement initial dans un lieu imposé, qui par exemple ne prend pas forcément en compte la présence préexistante au Canada de réseaux nationaux, ethniques, linguistiques, ou même familiaux. Au Québec, cette désignation du lieu de résidence pour ceux et celles pris en charge par l'État découle d'une politique dite de régionalisation qui vise la démétropolisation de l'immigration et dont les réfugiés sont le groupe cible. Cette politique a des répercussions profondes sur le rapport au nouveau territoire d'une part, et un effet sur les chances d'insertion territoriale dans la ville de réinstallation d'autre part; les plus petits milieux urbains étant parfois moins adaptés aux besoins des nouveaux arrivants.

Le présent mémoire s'intéresse à l'insertion territoriale des réfugiés en milieu semi-urbain. Par le biais d'une étude de cas de la région d'Ottawa-Gatineau, nous procédons à une caractérisation de la qualité de leur milieu de vie grâce au concept d'environnement bâti. L'objectif est de mettre en lumière les différences, voire les inégalités, que peuvent présenter les milieux de vie des personnes réfugiées en comparaison à la population générale née au Canada.

Notre analyse est scindée en deux volets qui possèdent chacun une méthodologie respective. Un premier volet cartographique, réalisé à l'aide des données du recensement canadien, a permis de caractériser la qualité de l'environnement bâti selon son accessibilité, soit par l'accessibilité aux espaces verts, aux commerces alimentaires, aux installations de transport en commun et par les tendances en matière de déplacement. Un second volet, dont la méthode est l'observation directe des milieux, a permis de caractériser la qualité de l'environnement bâti d'après sa condition générale, soit par l'évaluation de la présence et de la condition des infrastructures résidentielles, commerciales, de loisirs et de transport. Les données recueillies dans les deux volets ont été soumises à des tests statistiques afin de valider les relations trouvées entre les variables d'intérêt et que la présence ou non de réfugiés n'est pas due au hasard. Les résultats montrent que l'accessibilité et la qualité de l'environnement bâti sont inférieures dans les aires de diffusion à forte présence de réfugiés. Ces résultats doivent toutefois être nuancés puisque les relations trouvées dans les deux volets ne sont pas forcément toutes statistiquement significatives; elles permettent tout de même de rendre compte de la région étudiée. Plusieurs éléments peuvent expliquer cette différence par rapport à la population générale, notamment le statut socioéconomique. Des recherches ultérieures devraient permettre d'identifier d'autres facteurs pouvant être à l'origine de ces inégalités.